

**Cour
Pénale
Internationale**
**International
Criminal
Court**



Original: français

N°: ICC-01/12-01/18

Date: 10 juin 2019

LA CHAMBRE PRELIMINAIRE I

Composée comme suit : M. le juge Péter KOVÁCS, Juge président
M. le juge Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT
Mme. la juge Reine ALAPINI-GANSOU

SITUATION EN REPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

***LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED
AG MAHMOUD***

PUBLIC

Avec Annexe A confidentielle

**Dépôt de la version du Document contenant les charges en langue arabe
comprenant les notes de bas de page**

Origine: Bureau du Procureur

Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :**Le Bureau du Procureur**

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

Le conseil de la Défense

Me Melinda Taylor

Me Marie-Hélène Proulx

Les représentants légaux des victimes

M. Seydou Doumbia

M. Mayombo Kassongo

M. Fidel Luvengika Nsita

**Les représentants légaux des
demandeurs****Les victimes non représentées****Les demandeurs non représentés****Le Bureau du conseil public pour les
victimes****Le Bureau du conseil public
pour la Défense****Les représentants des Etats****LE GREFFE****Le Greffier**

M. Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils**L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins****La Section de la détention****La Section de la participation des
victimes et des réparations****Autres**

1. Le 8 mai 2019, l'Accusation a déposé le Document contenant les charges (« DCC ») en langue française¹. Le 11 mai 2019, l'Accusation a déposé une version amendée et corrigée du DCC en langue française².
2. Le vendredi 7 juin 2019, l'Accusation a déposé la traduction arabe du DCC³. Cependant, après avoir rencontré des problèmes techniques⁴, l'Accusation n'a pas été en mesure d'inclure dans le document les notes de bas de page. Toutefois, l'Accusation a fourni le 7 juin 2019, en annexe B à ses écritures, les notes de bas de page qui nécessitaient une traduction en langue arabe.
3. Par les présentes, l'Accusation dépose la traduction du DCC en langue arabe (voir Annexe A), en y incluant les notes de bas de page. Ces notes de bas de page sont identiques à celles contenues dans la version française originale amendée et corrigée telle que déposée le 11 mai 2019, incluant les hyperliens⁵. Aucun changement n'a été effectué dans le corps du texte.



Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 10 juin 2019

A La Haye (Pays-Bas)

¹ ICC-01/12-01/18-335.

² ICC-01/12-01/18-335-Conf-Corr.

³ ICC-01/12-01/18-366.

⁴ S'agissant de la description des raisons qui ont conduit à déposer une version de la traduction ce jour, l'Accusation renvoie à ses écritures en date du 7 juin 2019. Voir ICC-01/12-01/18-366, par. 5.

⁵ ICC-01/12-01/18-335-Conf-Corr.